

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 octobre 2021.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	14	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - VISTE ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - KESZNER Patricia - ALQUIER Jérémy - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA à Delphine BERNARD Cédric CARME à Claude FABRE Jérôme CROS à Patricia KESZNER - Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO Anthony DURAND à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS POUR 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels ;
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer des emplois d'agents recenseurs afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de recruter TROIS agents contractuels dans le grade d'adjoints administratifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 081-218102382-20231019-DELIB23101904-DE



- Monsieur le Maire est chargé de recruter les responsables de ces p

Le Secrétaire de Séance : Christian SEGUIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Segulier'.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 19 octobre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 20 octobre 2023

Le Maire
Alexis MOURET

